FFR
LIGUE RÉGIONALE
BRETAGNE

Gestion des compétitions territoriales dans le contexte épidémique du début d'année 2022

Date d'édition : 21 janvier 2022

COVID-19
CORONAVIRUS



Préambule

A toutes fins utiles, la Ligue Bretagne rappelle la doctrine de la Fédération selon laquelle il convient de faire jouer le plus de rencontres dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur. Il est précisé que l'identification d'un cas positif au Covid au sein d'un groupe n'entraîne pas automatiquement la suspension des activités de celui-ci. Dans ce cadre, nous attirons la vigilance des dirigeant(e)s des clubs bretons sur le nombre très réduit de dates disponibles publiées dans les calendriers des compétitions pour d'éventuels reports de matchs. Ainsi, la perspective de péréquation pour des rencontres non jouées en raison de contraintes sanitaires est donc à prendre compte avant toute démarche hâtive pouvant conduire à un report.

Champ d'application

La présente note concerne uniquement les rencontres des championnats régionaux gérés par la Ligue Bretagne et se disputant sur son territoire. Son application est temporaire et sera levée dès que la situation sanitaire le permettra.

Procédure

Contexte : Situation où la positivité au Covid d'un ou de plusieurs joueur(se) d'une même équipe tend à remettre en cause la tenue d'une rencontre d'un championnat régional devant se dérouler sur le territoire de la Bretagne.

1) Le ou les clubs concerné(s) doivent matérialiser cette contrainte du Covid par le biais d'une **attestation produite par le médecin du club ou à défaut par un médecin traitant** ; cette attestation s'appuyant sur les résultats positifs des tests RT-PCR ou TAG des joueur(se)s concerné(e)s.

2) **Le ou les clubs concerné(s) transmet(tent) ladite attestation par courriel au médecin référent de la Ligue Bretagne**, le Docteur Patrice NGASSA, à l'adresse suivante : ngassa.patrice@wanadoo.fr

3) A réception, **le médecin référent de la Ligue Bretagne émet un avis auprès du Covid-Manager Régional**, Jean-Louis BERGEAULT.

4) Le Covid-Manager Régional transmet sa décision quant au maintien ou au report de la rencontre auprès des épreuves régionales afin que les clubs et officiels de matchs concernés en soient informés.

Nota : en cas de report, la rencontre se jouera à la première date libre publiée au calendrier du championnat.
Toutefois, sous condition de l'accord des deux clubs parties prenantes d'un match reporté, ce dernier pourra se jouer plus précocement, à une autre date disponible et dans le respect de l'article 230-2 des règlements généraux de la Fédération relatif à la limitation du nombre de rencontres durant une même période de 72 heures.

Nota 2 : pour les équipes issues d'une catégorie d'âge où il existe une réserve, la priorité sera donnée à l'équipe fanion sans que le second collectif en soit pénalisé.

Coordonnées utiles

- Docteur Patrice NGASSA Médecin référent de la Ligue Bretagne : ngassa.patrice@wanadoo.fr
- Jean-Louis BERGEAULT, Covid-Manager Régional : jean-louis.bergeault@orange.fr - 06 72 11 24 27
- Informations Covid sur le site internet de la Ligue Bretagne : https://liguebretagne.ffr.fr/gerer-club/medical/covid
- **Remarque importante : le week-end, le recours à la présente procédure peut supposer des délais de traitement plus longs qu'en semaine.**

Recommandation pour la reprise sportive post Covid

Le médecin référent de la Ligue Bretagne, préconise la consultation d'un médecin avant toute reprise d'activité sportive suite à une positivité au Covid pour des joueur(se)s symptomatiques.